

# À moi, de moi

## Consigne à l'élève

- Ce que nous vivons actuellement est un moment historique. Dans 10, 20 ou 50 ans, tu te remémoreras cette époque à laquelle tu as vécu le confinement. Il t'est proposé de garder des traces de ton expérience dans une lettre que tu t'adresseras à toi-même.
- Rédige d'abord un plan en relevant les éléments que tu ne veux pas oublier de mentionner. Par exemple, tu pourrais débiter en décrivant brièvement ce que tu faisais lorsque tu as appris que les écoles allaient être fermées pour plusieurs jours. Tu pourrais continuer en décrivant une journée de confinement typique. Un autre paragraphe pourrait relater les changements dans tes relations avec les autres. Enfin, tu pourrais terminer sur un message d'espoir pour toi-même.
- Rédige ta lettre en gardant en tête que tu t'écris à toi-même.
- *Pour aller plus loin...* Dans ton texte, souligne tous les noms communs, les déterminants et les adjectifs. Assure-toi de bien les accorder.

## Matériel requis

- Une feuille et un crayon ou bien un ordinateur ou une tablette, pour rédiger ta lettre.

## Information aux parents

### À propos de l'activité

Votre enfant s'exercera à :

- Structurer sa pensée;
- Rédiger en respectant un fil conducteur;
- Bien accorder les noms, les déterminants et les adjectifs.

Vous pourriez :

- Discuter avec lui des traces écrites qu'il pourrait garder de l'époque particulière que nous vivons.
- L'aider à corriger son texte.

# L'ordre des choses

## Consigne à l'élève

- Ici et ailleurs dans le monde, les sociétés sont en constante évolution. Des valeurs et des normes sociales qui allaient de soi il y a quelques générations ont été remises en question. Ces changements dans l'ordre social prennent du temps et se reflètent dans les lois d'une société. Tu pourras :
  - Lire les deux articles qui se trouvent en annexe et identifier les valeurs qui ont conduit à un changement de loi;
  - Expliquer à tes proches quels ont été les effets de ces changements de loi sur des groupes d'individus (ex. : les femmes, les Autochtones) et sur la société.

## Matériel requis

- Les articles qui sont en annexe.

## Information aux parents

### À propos de l'activité

La réflexion de votre enfant sur l'ordre social sera soutenue par l'explication qu'il sera en mesure de faire.

Votre enfant s'exercera à :

- Présenter des repères sur lesquels sont basés des points de vue;
- Expliquer adéquatement les effets qui découlent des options proposées;
- Interagir de manière à contribuer positivement au dialogue.

Vous pourriez :

- Aider votre enfant à comprendre les articles;
- Aider votre enfant à nommer les effets que peut entraîner un changement de valeurs et de normes sur les individus et la collectivité.

Activité proposée par Gilles D'Astous, de la Cité étudiante Polyno (Commission scolaire du Lac-Abitibi).

## Annexe – L'ordre des choses!

### Il y a 80 ans, les Québécoises obtenaient le droit de vote

Les femmes ont officiellement obtenu le droit de vote le 25 avril 1940, au Québec. Mais, peu de gens le savent, ce n'était pas la première fois qu'elles étaient autorisées à voter. Comme le rappelle l'historien Jonathan Livernois, les femmes ont officieusement eu le droit de vote pendant 60 ans aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.

C'est une imprécision dans la loi qui a permis aux femmes de voter de 1791 à 1849. Dans l'Acte constitutionnel, il était mentionné que les personnes qui étaient propriétaires pouvaient participer à l'élection de leurs dirigeants. Or, de nombreuses femmes étaient propriétaires à cette époque, après avoir, par exemple, hérité de leur mari.

Aux yeux des parlementaires, toutefois, cette situation était une anomalie. C'est pourquoi le chef du Parti patriote, Louis-Joseph Papineau, a milité pour l'abolition du droit de vote des femmes, dans les années 1830. Il estimait que les femmes n'avaient pas à subir le chaos des assemblées politiques et il avançait que, de toute façon, la majorité d'entre elles ne voulaient pas de ce droit. « Au fond, c'était pour leur épargner des souffrances qu'on voulait empêcher les femmes d'aller voter », souligne Jonathan Livernois.

Le droit de vote leur sera officiellement retiré en 1849, par Louis-Hippolyte La Fontaine.

Il faudra attendre 1938 pour que Adélard Godbout promette aux femmes de leur redonner le droit de voter s'il est élu premier ministre du Québec. « Le Québec était très en retard à ce moment-là, précise Jonathan Livernois. Toutes les provinces canadiennes avaient déjà donné le droit de vote aux femmes. »

Chose promise, chose due : le 25 avril 1940, la *Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité* a été adoptée à l'Assemblée nationale. Cette promesse électorale peut sembler étrange de la part d'un politicien qui avait voté contre une telle proposition par le passé, mais les choses avaient beaucoup changé en 1940, en raison de la guerre. « Ça aurait été un peu ridicule de ne pas donner le droit de vote à ces femmes qui étaient, désormais, partout », affirme Jonathan Livernois.

À la première élection à laquelle les femmes ont participé, c'est Maurice Duplessis qui est sorti vainqueur. Lui aussi était un opposant au droit de vote féminin; il avait d'ailleurs voté contre le projet de loi en 1940. Mais comme les électrices ont participé à son arrivée au pouvoir, il ne remettra plus ce droit en question. « Comme quoi les innovations sociétales font, parfois, l'affaire des vieux roublards politiques », conclut Jonathan Livernois.

(Publié le 28 avril 2020 sur [ici.radio-canada.ca](http://ici.radio-canada.ca).)

# Annexe – L'ordre des choses! (suite)

## 50 ans de droit de vote autochtone

Le 2 mai 1969, le Québec devenait la dernière province canadienne à élargir le droit de vote aux Premières Nations. Le gouvernement fédéral l'avait fait en 1960, quand John Diefenbaker était premier ministre. Cinquante ans ont passé depuis que les Autochtones sont citoyens à part entière au Québec, et pourtant leur participation à la démocratie est loin d'être acquise.

Cuisinier de formation, Patrick Boivin fait ses premiers pas en politique. À 45 ans, il vient d'être élu au Conseil de bande des Atikamekw de la communauté de Wemotaci, située à plus de 100 km au nord-ouest de La Tuque.

L'engagement politique coule dans ses veines : son père a été chef, son grand-père aussi, quand Wemotaci n'était qu'un camp de fortune pour un peuple encore semi-nomade.

Les Autochtones vivaient alors comme si le Québec n'existait pas. Un isolement à la fois volontaire et imposé, à l'époque où les Autochtones n'ont pas même le droit de voter.

Les choses ont bien changé, reconnaît le nouveau conseiller, même si le 1<sup>er</sup> octobre dernier il a fait comme ses ancêtres et il est resté chez lui. « Je n'ai même pas voté... j'ai suivi ça un peu, mais tu te dis que c'est toujours la même histoire. »

« Un gouvernement qui me parle à moi, je n'ai jamais senti ça, je n'ai jamais entendu ça. »  
Patrick Boivin, membre du Conseil de bande des Atikamekw de Wemotaci

## **Une faible participation**

Patrick Boivin est loin d'être le seul à ne pas s'être déplacé aux dernières élections.

Bien que les Premières Nations aient le droit de vote depuis maintenant un demi-siècle, le taux de participation demeure famélique dans les communautés.

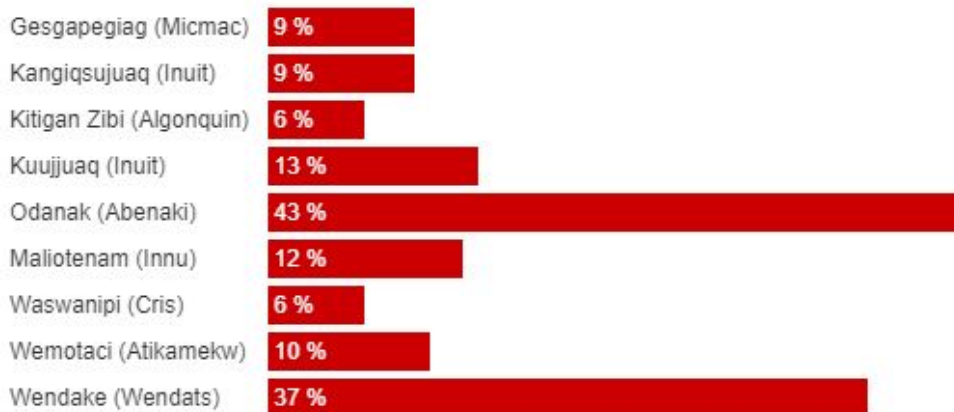
À Wemotaci, il atteint à peine 10 % le 1<sup>er</sup> octobre dernier, alors qu'il est d'un peu moins de 12 % à Uashat mak Mani-Utenam, communauté innue à l'est de Sept-Îles et de 6 % chez les Algonquins de Kitigan Zibi en Outaouais.

Aucune étude exhaustive n'a encore été réalisée sur la participation des Autochtones aux élections provinciales, et le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ne compile pas de données séparées pour les Premières Nations, mais un portrait existe, grâce au recensement des votes par secteur.

## Annexe – L’ordre des choses! (suite)

### Votes des communautés autochtones

lors des élections provinciales du 1er octobre 2018



Source: Directeur général des élections du Québec



### Une affaire de culture ou de désaffection?

Selon le chef actuel de Wemotaci, François Néashit, l’indifférence à la politique québécoise s’explique avant tout par la culture distincte et l’histoire des peuples autochtones.

« Prendre une feuille de papier, puis voir des noms, puis mettre un X ou un crochet là, ça n’existait pas. »

François Néashit, chef de Wemotaci

Il n’empêche que le taux de participation des Autochtones aux élections fédérales est beaucoup plus important. Selon Élections Canada, il était de 62 % à l’échelle canadienne en 2015. C’est au Québec que les Autochtones se sont le moins déplacés, avec un taux de participation de 41 %.

### Désengagement politique

Le tableau n’est guère plus reluisant en matière d’engagement politique. Depuis l’obtention du droit de vote, le péquiste Alexis Wawanoloath a été le seul Autochtone à siéger à l’Assemblée nationale.

Le grand chef atikamekw Constant Awashish n’exclut pas d’être le deuxième à franchir les portes du Salon bleu, mais il comprend le peu d’enthousiasme que suscite la politique québécoise chez les siens.

« Il y en a qui disent que ce n’est pas notre système à nous, qu’on ne peut pas participer dans ces élections-là. Alors que d’autres disent : il faut participer, il faut changer les choses de l’intérieur. »

Il reconnaît que le lien est ténu avec Québec, puisque les services offerts dans les communautés, comme la santé et l’éducation, relèvent d’abord du gouvernement fédéral.

## Annexe – L’ordre des choses! (suite)

Pourtant, étant donné que l’exploitation des ressources naturelles est de responsabilité provinciale, un rapprochement avec Québec est inévitable, selon lui.

« Il y a beaucoup de choses à régler. [Le territoire] se développe, mais en même temps c’est comme si on fait fi de la question autochtone. »

Constant Awashish, grand chef atikamekw

### Le Québec en retard

Le politologue de l’Université de Montréal spécialisé dans les questions autochtones Martin Papillon soutient que ce désengagement ne signifie pas que les Autochtones sont apathiques.

Il est plutôt d’avis qu’un changement s’opère, lentement mais sûrement. Surtout chez les jeunes, moins isolés grâce aux nouvelles technologies, mais pour qui l’attachement aux provinces demeure limité.

« On devrait être sensibles comme Québécois à la volonté de maintenir la langue, l’identité et le lien à l’endroit où l’on vit, et paradoxalement, on en fait très peu au Québec pour les Autochtones. »

Il note que l’Alberta et la Colombie-Britannique ont été plus proactives pour favoriser l’engagement des Premières Nations, et une meilleure entente entre les provinces et les Autochtones.

### Un effort mutuel

Une relation n’est pas une voie à sens unique, rappelle la ministre des Affaires autochtones, Sylvie D’Amours.

En poste depuis un peu plus de six mois, elle se dit à l’écoute et ouverte à négocier de nation à nation. Elle croit cependant que les Autochtones ont aussi leur part de responsabilité.

« Il y a un effort de notre côté, mais c’est à eux aussi de participer. Au niveau du vote, c’est la même chose. » Sylvie D’Amours, ministre québécoise des Affaires autochtones

La ministre D’Amours estime, par ailleurs, que c’est grâce au développement économique que les Premières Nations prendront leur place au sein de la démocratie québécoise.

(Texte d’Alex Boissonneault publié le 2 mai 2019 sur [ici.radio-canada.ca](http://ici.radio-canada.ca).)